

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	<b>COMPTE RENDU</b> <b>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU</b> <b>19 AOÛT 2021</b> <b>Session Extraordinaire</b>
--	--

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 19 août à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 17 août 2021	Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 8
Nombre de conseillers présents : 6	Quorum : 4

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 <sup>ère</sup> adjointe	P	
3 - M Pascal CHESNEAU	2 <sup>ème</sup> adjoint	P	
4 - M Patrick RIVIERRE	3 <sup>ème</sup> adjoint	P	
5 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	AEP	Pouvoir à Paul BINEY
6 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ	Conseillère municipale	AE	
7 - Mme Ophélie RIGOULOT	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
8 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
9 - M. Michel LEGRAND	Conseiller municipal	AEP	Pouvoir à Paul BINEY
10 - Mme Isabelle DENIS	Conseillère municipale	AE	
11 - M. Séric DAGRON	Conseiller municipal	AE	

\* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Ophélie Rigoulot est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

#### **Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :**

Le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

### **I - Délibérations**

#### **Délibération N° 37 / 2021**

#### **Étude des offres du Marché À Procédure Adaptée N° 2021/01 concernant des travaux de voirie, rue de Bretagne et voie communale n°1 – Choix de l'offre retenue.**

M. le Maire rappelle qu'une annonce a été déposée sur le site internet « c-chartres-marches.fr » le 18 juin 2021. La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 16 juillet 2021 à 16h.

Quatre dépôts d'offre ont été réceptionnés en réponse à l'annonce.

La maîtrise d'œuvre est confiée à « « Eure-et-Loir Ingénierie » qui a réalisé le Rapport d'Analyse des Offres dont le bilan se résume comme suit :

Candidats	Montant HT	Critère prix Note / 60	Critère Qualité Note / 40	Note totale / 100	Classement
TP28	23 755,00 €	50,05	33,00	83,05	4
PIGEON TP	19 815,37 €	60,00	35,00	95,00	1
COLAS	21 720,00 €	54,74	35,00	89,74	2
EIFFAGE TP IDF	24 118,25 €	49,30	35,00	84,30	3

Après étude du rapport d'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir et d'accepter l'offre de « **PIGEON TP** », pour un montant de **19 815,37 € HT**,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE M.** le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire ,  
Paul BINEY